

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2123

27 août 2012

### SOMMAIRE

Alfred Berg .....	101892	ORC Heidi Holdings S.à r.l. ....	101896
AMP EUROPE S.A. Safety Engineering Of- fice .....	101901	Plafotech S.A. ....	101900
BSI & Venture Partners S.A. Luxembourg .....	101858	Pradera Central Gdansk Osowa S.à r.l. ..	101900
DIF Infra 3 PPP 2 Luxembourg S.à r.l. ..	101903	Pradera Central Holdco S.à r.l. ....	101899
DIF Infrastructure (France) Luxembourg S.à r.l. ....	101903	Pradera Central Militari S.à r.l. ....	101900
Gaz Métro International S.à r.l. ....	101858	Proactive GmbH .....	101892
HEPP III Luxembourg Master S.à r.l. ....	101869	Sagoma Investments S.à r.l. ....	101904
Kobalt Music Royalties SCA SICAV-SIF .....	101869	Schaeffer Marketing S.à r.l. ....	101880
La Bohème S.à r.l. ....	101876	Sea Dream S.A. ....	101880
Lapiazzetta SA. ....	101877	Seven Dials S. à r.l. ....	101880
La Romance S.à r.l. ....	101886	SFIB S.A. ....	101881
LaSalle JAPAN LOGISTICS II, Sàrl .....	101886	SF (Lux) Sicav 3 .....	101880
LAURA ASHLEY S.A. Luxembourg Branch .....	101869	SIB-EU S.à r.l. ....	101881
LBREP II Europe S.à r.l., SICAR .....	101875	Société Civile Immobilière Muller-Huberty .....	101890
LBREP III Europe S.à r.l., SICAR .....	101875	Société de Gestion du Patrimoine de la Centrale Paysanne Luxembourgeoise ..	101881
LCB S.à r.l. ....	101877	South Europe Infrastructure Equity Finan- ce .....	101882
LDR S.A. ....	101878	Spa et Jacuzzi S.à r.l. ....	101881
Leadership Solutions Europe Sàrl .....	101887	Spa et Jacuzzi S.à r.l. ....	101881
LSF5 Lux Investments S.à r.l. ....	101898	Stock Spirits Group Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	101879
LSF IV Euro Properties .....	101896	Store Holding Luxembourg .....	101879
Luchim Chemicals S.A. ....	101899	Studio Evy Mains S.à r.l. ....	101879
Lucien Holdings S.à r.l. ....	101899	Suhail S.à r.l. ....	101880
Luxsteinfort S.A. ....	101898	Systemic S.A. ....	101879
Manchioneel Investment Holding S.à r.l. .....	101899	Tatami Company S.A. ....	101879
Metis Investments S.à r.l. ....	101901	Tatami Company S.A. ....	101878
MGP Japan Core Plus TMK 6 Holdings S.à r.l. ....	101901	TGTC LU, S.à r.l. ....	101878
Michel Dakessian Organisation M.D.O. S.e.c.s. ....	101899	The John Hardy Group International S.à r.l. .....	101878
MSA Consulting S.A. ....	101901	Today's Ink S.à r.l. ....	101878
OCA Advisory S.à r.l. ....	101894	Trenka International S.A. ....	101887
Oceal Ressources Humaines S.à r.l. ....	101900	UBP Mena .....	101876
		Woodland S.à r.l. ....	101884
		WP Roaming III S.à r.l. ....	101882

**BSI & Venture Partners S.A. Luxembourg, Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 161.149.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 20 juillet 2012 a pris acte de la démission de Monsieur Michaël ZIANVENI de son mandat d'administrateur.

L'assemblée a nommé trois nouveaux administrateurs en la personne de:

- Monsieur Vincenzo Piantedosi, citoyen italien, né en Italie Naples le 04.09.1956, domicilié professionnellement au 2, Via Magatti 2, CH-6900 Lugano (Suisse);

- Madame Mara Claire Galassi, citoyenne luxembourgeoise, née à Luxembourg, le 19.11.1957, domiciliée professionnellement au 6, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg;

- Monsieur Gianfranco Cantoni, citoyen suisse, né en suisse à Alto Malcantone le 25.01.1953, domicilié professionnellement au 6, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg.

Monsieur Vincenzo Piantedosi a été nommé président du Conseil d'Administration.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Référence de publication: 2012092340/19.

(120129628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

---

**Gaz Métro International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 120.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 169.115.

—  
L'an deux mille douze, le vingt et un juin.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Succursale Gaz Métro International, une succursale dont l'adresse se situe au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.498, étant la succursale luxembourgeoise de 9264-5944 Québec Inc., une Société constituée selon la Loi sur les Sociétés par Actions (Québec), dont le siège social se situe au 1717 du Havre Street, Montréal, Québec, Canada, H2K 2X3, inscrite au Registraire des entreprises (Québec) sous le numéro 1168328681,

ici représentée par Nicolas Marchand, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. la partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de Gaz Métro International S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.115, constituée le 22 mai 2012 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en cours de publication au Mémorial Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

II. l'Associé Unique a décidé de prendre les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de créer une nouvelle catégorie de parts sociales dans le capital social de la Société qui se composera de parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables (en abrégé PSPOR) dont les droits, obligations et caractéristiques sont détaillées dans les statuts modifiés de la Société (les Statuts) tels que détaillés dans le présent acte. Les droits, obligations et caractéristiques des PSPOR diffèrent des droits, obligations et caractéristiques des parts sociales existantes, qui seront désormais requalifiées en parts sociales ordinaires.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent mille dollars américains (USD 100.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) au montant de cent vingt mille dollars américains (USD 120.000,-), par la création et l'émission de cent mille (100.000) PSPOR d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

### Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

#### *Intervention - Souscription - Libération*

L'Associé Unique, susnommé, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent mille (100.000) PSPOR, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et de libérer intégralement ces PSPOR par un apport en numéraire d'un montant total de trois cent soixante-deux millions de dollars américains (USD 362.000.000,-) (l'Apport).

L'Apport sera affecté de la manière suivante:

- (i) cent mille dollars américains (USD 100.000,-) au compte de capital social PSPOR de la Société; et
- (ii) trois cent soixante et un millions neuf cent mille dollars américains (USD 361.900.000,-) au compte de réserve de prime d'émission PSPOR lié aux PSPOR, tel que défini dans les Statuts.

Le montant de trois cent soixante-deux millions de dollars américains (USD 362.000.000,-) est à la libre disposition de la Société preuve ayant été donnée au notaire instrumentant.

### Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier et de reformuler intégralement les Statuts, de sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante:

## **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

### **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination**

Le nom de la société est Gaz Métro International S.à r.l. (la Société). La

Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### **Art. 2. Siège social**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à cent vingt mille dollars américains (USD 120.000) représenté de la manière suivante:

(i) vingt mille (20.000) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires); et

(ii) cent mille (100.000) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables (les PSPOR et avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales sauf disposition contraire expresse des présentes),

ayant toutes une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune. Les obligations et droits respectifs rattachés à chaque catégorie de Parts Sociales sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts Sociales sont assorties du droit de vote sans tenir compte de leur nature et de la catégorie à laquelle elles appartiennent.

5.2. Toutes les Parts Sociales sont entièrement libérées.

5.3. Le détenteur des Parts Sociales Ordinaires bénéficiera exclusivement de tous les droits rattachés à la prime d'émission (le cas échéant) payée lors de la souscription des Parts Sociales Ordinaires. Le détenteur des PSPOR bénéficiera exclusivement de tous les droits rattachés à la prime d'émission (le cas échéant) payée lors de la souscription des PSPOR.

5.4. La prime d'émission payée pour des Parts Sociales Ordinaires ou PSPOR sera comptabilisée sur des comptes de prime d'émission distincts, de la manière suivante:

(i) toute prime d'émission payée pour des Parts Sociales Ordinaires sera comptabilisée sur un compte de prime d'émission des Parts Sociales ordinaires (le Compte Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires) et restera rattachée aux Parts Sociales Ordinaires pour lesquelles la prime d'émission a été payée;

(ii) toute prime d'émission payée pour des PSPOR sera comptabilisée sur un compte de prime d'émission des parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables (le Compte Prime d'Emission des PSPOR) et restera rattachée aux PSPOR pour lesquelles la prime d'émission a été payée.

5.5. Toutes les PSPOR sont émises sous forme de parts sociales rachetables au sens de l'Article 49-8 de la Loi. Sans préjudice des conditions définies à l'Article 49-8 de la Loi (en ce compris, notamment, le fait que le rachat des PSPOR ne peut s'effectuer qu'au moyen de sommes disponibles à la distribution conformément à l'Article 72-1 de la Loi (fonds distribuables, y compris la réserve extraordinaire constituée avec des fonds reçus par la Société à titre de prime d'émission) ou produits d'une nouvelle émission réalisée aux fins du rachat), les PSPOR seront rachetées conformément aux conditions et modalités suivantes:

(i) en toutes circonstances, la Société rachètera toutes les PSPOR alors émises à l'expiration d'un délai de dix (10) ans à compter de la date à laquelle les PSPOR sont émises (la Date Finale de Rachat Obligatoire);

(ii) nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire, et à tout moment avant cette date, le détenteur de PSPOR peut demander (en une ou plusieurs fois) par écrit à la Société le rachat de toutes ou d'une partie des PSPOR; et

(iii) le prix de rachat des PSPOR sera égal à la valeur nominale des PSPOR rachetées majoré par le montant de tout dividende couru et non payé (le cas échéant) et de la prime d'émission (le cas échéant) rattachée à chaque PSPOR.

5.6. Toutes les PSPOR sont émises sous forme de parts sociales convertibles en Parts Sociales Ordinaires. Les PSPOR peuvent être converties en Parts Sociales Ordinaires conformément aux conditions et modalités suivantes:

(i) nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire, le détenteur de PSPOR peut, à tout moment avant cette date, et la Société peut à tout moment après le septième anniversaire de la date à laquelle les PSPOR sont émises, demander (en une ou plusieurs fois) par écrit la conversion en Parts Sociales Ordinaires de toutes ou d'une partie des PSPOR; et

(ii) les PSPOR seront converties en un nombre déterminé de Parts Sociales Ordinaires égal à la valeur nominale des PSPOR, au dividende couru et non payé (le cas échéant), et à la prime d'émission (le cas échéant) rattachée à chaque PSPOR. Il n'y aura aucune fraction de Parts Sociales. Le conseil de gérance de la Société pourra (en cas de fraction) soit arrondir à la valeur supérieure ou inférieure au plus près du nombre de Parts Sociales Ordinaires appropriées.

Les PSPOR converties seront annulées immédiatement après leur rachat.

5.7. Le détenteur de PSPOR aura uniquement droit à un paiement de dividendes (préférentiel ou non) ou au boni de liquidation (le cas échéant) sous réserve que l'assemblée générale de l'Associé Unique (ou le conseil de gérance de la Société et le cas échéant le(s) liquidateur(s)) ait approuvé une telle distribution et qu'un des trois (3) événements suivants ait eu lieu:

(i) la distribution du paiement d'un dividende est approuvée; ou

(ii) les PSPOR sont rachetées ou annulées; ou

(iii) la Société est dissoute.

5.8. En cas de dissolution de la Société, le détenteur de PSPOR se classera après toutes les autres dettes encourues par la Société mais avant le détenteur de Parts Sociales Ordinaires tel que défini à l'article 16 ci-dessous.

#### **Art. 6. Cession des Parts Sociales**

6.1. Les Parts Sociales sont librement cessibles à des tiers à condition qu'un seul associé détienne entièrement la Société. Les présents statuts devront être modifiés dans l'hypothèse où la Société cesserait d'être organisée comme une Société unipersonnelle. L'associé unique est désigné ci-après comme l'Associé Unique.

6.2. La cession de Parts Sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à la notification à la Société ou l'acceptation par la Société prévues par l'article 1690 du code civil.

6.3. La Société peut acquérir ses propres Parts Sociales.

#### **Art. 7. Forme des Parts Sociales - Registre des associés**

7.1. Les Parts Sociales sont uniquement émises sous forme nominative.

7.2. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et pourra être examiné par l'Associé Unique s'il en fait la demande.

7.3. L'inscription en bonne et due forme dans le registre des associés de la Société attestera de la propriété des Parts Sociales.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 8. Nomination et Révocation des gérants**

8.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'Associé Unique, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

8.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision de l'Associé Unique.

#### **Art. 9. Conseil de gérance**

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). L'Associé Unique peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

##### **9.1. Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'Associé Unique sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### **9.2. Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur des décisions. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

##### **9.3. Représentation**

(i) La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de deux

(2) gérants et, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, par la signature conjointe d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

(ii) La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui le Conseil a délégué des pouvoirs spéciaux.

#### **Art. 10. Gérant unique**

10.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

#### **Art. 11. Responsabilité des gérants**

11.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### **IV. Associé unique**

#### **Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote**

12.1. L'Associé Unique aura le pouvoir de ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

12.2. Les décisions de l'Associé Unique seront adoptées par son vote unique.

12.3. Le capital social et les autres dispositions de ces statuts pourront être modifiés à tout moment par l'Associé Unique. L'Associé Unique pourra changer la nationalité de la Société. Une assemblée de l'Associé Unique pourra se tenir sans convocation préalable ni publication s'il déclare avoir été informé de l'ordre du jour de l'assemblée.

12.4. Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de l'Associé Unique.

12.5. La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par Part Sociale.

12.6. L'Associé Unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

12.7. Les décisions de l'Associé Unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

12.8. De plus, les contrats conclus entre l'Associé Unique et la Société représentée par l'Associé Unique, seront consignés dans des procès-verbaux ou rédigés par écrit. Cependant, cette dernière disposition ne s'applique pas aux opérations courantes passées dans des conditions normales.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels**

13.1. L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) octobre et se termine le trente (30) septembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan, le compte de profits et pertes et l'état des flux de trésorerie ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes dues par ses gérants et associés.

13.3. L'Associé Unique peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés soit (a) par l'assemblée générale annuelle (si elle se tient) ou (b) par résolutions écrites.

13.5. L'assemblée générale annuelle (si elle a lieu) se tiendra à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mars de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

#### **Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. L'Associé Unique nomme les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'assemblée générale annuelle.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés au compte de réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société. L'assemblée générale, sur recommandation du Conseil, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels restants.

15.2. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes indiquent un bénéfice qui inclut les bénéfices reportés;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires est prise par une résolution de l'Associé Unique; et

(iv) le paiement est effectué une fois que la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'Associé Unique, décidant une telle dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

16.2. Le pouvoir de modifier les présents Statuts, si les besoins de la liquidation le justifient, reste une prérogative de l'Associé Unique.

16.3. Les pouvoirs du Conseil prendront fin à la nomination du ou des liquidateurs. Après le paiement de toutes les dettes et le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cet effet, le montant restant disponible sera payé en priorité au détenteur de PSPOR en fonction de la valeur nominale de ces PSPOR. Le détenteur de Parts Sociales Ordinaires aura ensuite droit au montant disponible restant (le cas échéant) au pro rata (en fonction du nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'il détient dans le capital social de la Société).

## VII. Dispositions générales

### Art. 17. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les résolutions circulaires ou écrites peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence ou par écrit, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi applicable.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ sept mille Euro (EUR 7.000,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais et français, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en français, suivi d'une version anglaise et qu'à la demande de cette même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version française fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après lecture au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec nous, notaire, le présent acte original.

### **Follows the English version of the preceding:**

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Succursale Gaz Métro International, a branch having its office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 169.498, being the Luxembourg branch of 9264-5944 Québec Inc., a Company incorporated under the Business Corporations Act (Québec), having its registered office at 1717 du Havre Street, Montréal, Québec, Canada, H2K 2X3, registered with the Registraire des entreprises (Québec) under number 1168328681,

hereby represented by Nicolas Marchand, avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Gaz Métro International S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under

number B 169.115 incorporated on May 22, 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, in process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

II. the Sole Shareholder has resolved to take the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to create one new class of shares in the share capital of the Company which shall be composed of mandatory redeemable preferred shares (in abbreviated, MRPS), the rights, obligations and features of which are detailed in the amended articles of association of the Company (the Articles), as shall be implemented by the present deed. These rights, obligations and features of the MRPS differ from the rights, obligations and features of the existing shares of the Company, which shall henceforth be renamed into ordinary shares.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred thousand United States dollars (USD 100,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-), to the amount of one hundred twenty thousand United States dollars (USD 120,000.-), by way of the issuance of one hundred thousand (100,000) MRPS having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Intervention - Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, aforementioned, represented as stated above, declares to subscribe to one hundred thousand (100,000) MRPS, having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each and to fully pay up such MRPS by a contribution in cash in an aggregate amount of three hundred and sixty-two million United States dollars (USD 362,000,000.-) (the Contribution).

The Contribution is to be allocated as follows:

(i) one hundred thousand United States dollars (USD 100,000.-) to the MRPS share capital account of the Company; and

(ii) three hundred sixty-one million nine hundred thousand United States dollars (USD 361,900,000.-) to the MRPS share premium reserve account related to the MRPS as defined in the Articles.

The amount of three hundred and sixty-two million United States dollars (USD 362,000,000.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Fourth resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend and fully restate the Articles, so that they read henceforth as follows:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name**

The name of the company is Gaz Métro International S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office**

2.1. The Company's registered office is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by



subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital**

5.1. The Company's corporate capital is set at one hundred twenty thousand United States dollars (USD 120,000-), represented as follows:

- (i) twenty thousand (20,000) ordinary shares (the Ordinary Shares); and
- (ii) one hundred thousand (100,000) mandatory redeemable preferred shares (the MRPS, and together with the Ordinary Shares, the Shares unless otherwise expressly provided herein),

having a par value of one United States dollars (USD 1.-) each. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares will be vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong.

5.2. All the Shares are fully paid up.

5.3. The holder of the Ordinary Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium (if any) paid for the subscription of Ordinary Shares. The holder of the MRPS will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium (if any) paid for the subscription of MRPS.

5.4. Share premium paid on Ordinary Shares or MRPS shall be booked in specific share premium accounts, as follows:

(i) any share premium paid on Ordinary Shares shall be booked in an ordinary Shares' share premium account (the Ordinary Shares' Share Premium Account) and such share premium shall remain attached to the Ordinary Shares upon which the share premium was paid;

(ii) any share premium paid on MRPS shall be booked in a mandatory redeemable preferred Shares' share premium account (the MRPS' Share Premium Account) and such share premium shall remain attached to the MRPS upon which the share premium was paid.

5.5. All MRPS are issued in the form of redeemable shares within the meaning of Article 49-8 of the Law. Without prejudice to the conditions set forth in Article 49-8 of the Law (including, without limitation, the fact that the redemption of the MRPS can only be made by means of sums available for distribution pursuant to Article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Company as a share premium) or proceeds of a new issue made for the redemption purpose), MRPS will be redeemed pursuant to the following terms and conditions:

(i) in any circumstances whatsoever, the Company shall redeem all MRPS then in issue upon expiry of a ten (10) years period from the date on which the relevant MRPS are issued (the Final Mandatory Redemption Date);

(ii) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date and at any time before such date, the holder of MRPS is entitled to request (in one or several occasions) in writing the Company to redeem all or part of its MRPS; and

(iii) the redemption price of the MRPS will be equal to the par value of the redeemed MRPS, increased by the amount of the accrued and unpaid dividend (if any) and the share premium (if any) attached to each MRPS.

Redeemed MRPS will be cancelled forthwith after redemption.

5.6. All MRPS are issued in the form of convertible shares into Ordinary Shares. MRPS may be converted into Ordinary Shares pursuant to the following terms and conditions:

(i) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date, the holder of MRPS may at any time before such date, and the Company may at any time after the seventh anniversary of the date on which the relevant MRPS are issued, request (in one or several occasions) in writing to convert in Ordinary Shares all or part of the MRPS; and

(ii) the MRPS will be converted into a fixed number of Ordinary Shares equal to the respective MRPS par value, accrued and unpaid dividends (if any) and the share premium (if any) attached to each MRPS. No decimal of Shares will be available. The board of managers of the Company may (in case of decimals) either round up or round down to the closest appropriate number of Ordinary Shares.

5.7. The holder of MRPS will only be entitled to dividend payments (whether preferential or not) or liquidation proceeds (as the case may be) provided that the general meeting of the Sole Shareholder (or, as the case may be, the board of managers of the Company respectively the liquidator(s)) has approved such distribution and one of the following three (3) events has occurred:

- (i) the distribution of an dividend payment is approved; or
- (ii) MRPS are redeemed or cancelled; or
- (iii) the Company is wound-up.

5.8. In case of dissolution of the Company, the holder of MRPS will rank junior to all other debts incurred by the Company but will rank senior to the holder of Ordinary Shares as set forth in article 16 below.

#### **Art. 6. Transfer of Shares**

6.1. The Shares are freely transferable to third parties under the condition that the Company remains wholly held by a single shareholder. These articles of association will have to be amended in case the Company would cease to be organized as a single shareholder Company. The single shareholder of the Company is referred hereinafter to as the Sole Shareholder.

6.2. The transfer of Shares will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by the Company as provided in article 1690 of the civil code.

6.3. The Company may purchase its own Shares.

#### **Art. 7. Form of Shares - Shareholders' register**

7.1. Shares are issued in registered form only.

7.2. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the Sole Shareholder if it requires doing so.

7.3. The ownership of Shares will be evidenced by the due registration in the shareholders' register of the Company.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 8. Appointment and Removal of managers**

8.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the Sole Shareholder, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

8.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Sole Shareholder.

#### **Art. 9. Board of managers**

If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The Sole Shareholder may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

9.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the Sole Shareholder by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

9.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if

the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favor of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

### 9.3. Représentation

(i) The Company shall be bound towards third parties by the signature of any two managers and, in case the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

### Art. 10. Sole manager

10.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

### Art. 11. Liability of the managers

11.1. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Sole shareholder

### Art. 12. Powers and Voting rights

12.1. The Sole Shareholder shall have the power to ratify all acts relating to the operations of the Company.

12.2. Resolutions of the Sole Shareholder will be passed by its single vote.

12.3. The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the Sole Shareholder. The Sole Shareholder may change the nationality of the Company. A meeting of the Sole Shareholder may be held without prior notice or publication if it states that it has been informed of the agenda of the meeting.

12.4. Each Share entitles its holder to one vote in ordinary and extraordinary general meetings of the Sole Shareholder.

12.5. The Company will recognize only one holder per Share.

12.6. The Sole Shareholder exercises all the powers of the general meeting.

12.7. The decisions of the Sole Shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

12.8. Also, contracts entered into between the Sole Shareholder and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

### Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts

13.1. The financial year begins on the first (1<sup>st</sup>) of October and ends on the thirtieth (30<sup>th</sup>) of September of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet, the profit and loss accounts and a cash flows statement, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. The Sole Shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved either (a) at the annual general meeting (if held) or (b) by way of written resolutions.

13.5. The annual general meeting (if held) shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of March of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following business day.

### Art. 14. Auditors

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The Sole Shareholder shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved

external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to reappointment at the annual general meeting.

#### **Art. 15. Allocation of profits**

15.1. Out of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company. The general meeting, upon recommendation of the Board, will determine how the annual net profits will be disposed of.

15.2. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are established by the Board,
- (ii) these accounts show a profit including profits carried forward,
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by a resolution of the Sole Shareholder, and
- (iv) the payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the significant creditors of the Company are not threatened.

### **VI. Title V. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 16. Dissolution - Liquidation**

16.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Sole Shareholder effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

16.2. The power to amend these Articles, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the Sole Shareholder.

16.3. The power of the Board will end upon the appointment of the liquidator(s). After the payment of all debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the remaining available amount will be paid first in priority to the holder of MRPS according to the par value of such MRPS. Holder of Ordinary Shares will then be entitled to the remaining available amount (if any) on a pro rata basis (according to the number of Ordinary Shares held in the Company's capital by the holder of such Ordinary Shares).

#### **Art. 17. General provision**

17.1. Notices and communications may be made or waived, circular or written resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the resolutions adopted by telephone or video conference or in writing, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euros (7,000.- EUR).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: N. MARCHAND et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juin 2012. Relation: LAC/2012/30107. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Référence de publication: 2012092528/575.

(120129519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

---

**HEPP III Luxembourg Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.440.275,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 108.984.

—  
 Veuillez noter que l'adresse professionnelle du gérant Monsieur Karol Maziukiewicz est la suivante: 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg ainsi que l'adresse professionnelle du gérant Monsieur Gordon Black, 20, Balderton Street, Second Floor, South London W1K 6TL, United Kingdom

Luxembourg, le 12 JUIL. 2012.

Pour: HEPP III Luxembourg MASTER S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2012095758/17.

(120130490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

**LAURA ASHLEY S.A. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 47.472.

—  
 Les comptes annuels de la société de droit étranger au 29 janvier 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012095940/11.

(120132442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

**Kobalt Music Royalties SCA SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 162.596.

—  
 In the year two thousand and twelve,  
 on the ninth day of July.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "Kobalt Music Royalties SCA SICAV-SIF" (the "Company"), a corporate partnership limited by shares ("société en commandite par actions") having its registered office in Luxembourg, qualifying as an investment company with variable share capital ("société d'investissement à capital variable") governed by the law of 13 February 2007 on specialized investment funds, as amended ("the 2007 Law"), incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 26 July 2011 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1810 on 9 August 2011.

The Meeting is opened at the registered office of the Company, at 11.00 a.m. under the chair of Mrs Christelle VAUDEMONT, employee, with professional address in Luxembourg,

who appoints as secretary of the Meeting Mr Matthieu BARO, employee, with professional address in Luxembourg,

The Meeting elects as scrutineer Mrs Viviane ROUARCH, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the Meeting (the "Agenda") is the following:

1. Amendment of Article 8 "Redemption of Shares", paragraphs 8, 9 and 11, deletion of the 5<sup>th</sup> and 7<sup>th</sup> paragraphs and insertion of a 13<sup>th</sup> paragraph as follows:

"In addition thereto, ordinary shares and I-Shares of a shareholder may be redeemed compulsorily if the shareholder ceases to be or is found not to be an Eligible Investor (as defined below).

In the case of compulsory redemption pursuant to either of the preceding two paragraphs, the redemption price will be calculated as follows and the following procedure shall be applied:

[...]

2. in such compulsory redemption, the redemption price will be equal to 100% of the subscription price paid at the time by the redeeming shareholder, increased by the Actualisation Interest paid upon subscription by the redeeming shareholder. However, if the General Partner determines that the net asset value of the Company has increased or decreased materially since subscription by the relevant shareholder, the General Partner may change the redemption price to an amount equal to 100% of a price based on the net asset value of such shares on the relevant redemption date less any unrealised income or gains accrued up to the payment of the redemption. The above-mentioned redemption price will be payable only at the close of the liquidation of the Company;”

[...]

The General Partner will also have the right to compulsorily redeem any Prohibited Person's (see below) investment in the Company, in whole or in part upon written notice to such Prohibited Person, with any redemption proceeds paid in the same manner as for redemptions initiated by a shareholder. In such a case, the redemption price will be equal to at least 50% of the subscription price paid or, if the General Partner determines that the net asset value of the Company has increased or decreased materially since subscription, to at least 50% of a price based on the net asset value of such investment pursuant to the calculation method described above.”

2. Amendment of Article 10 “Restriction on Ownership of Shares”, 5th paragraph as follows: “The Company may further restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company, the General Partner or the shareholders, if it creates or may create an adverse affect on the Company, the General Partner or the other shareholders, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become exposed to tax, legal or regulatory disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred (such person, firm or corporate body to be determined by the General Partner being herein referred to as “Prohibited Person”).”

3. Amendment of Article 13 “General Partner”, 2<sup>nd</sup>, 3<sup>rd</sup> and 4<sup>th</sup> paragraphs and insertion of a 5<sup>th</sup> paragraph as follows: “The General Partner is indefinitely liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The General Partner may be dismissed at any time for no-fault or for cause, as further determined in the Prospectus, by the validly cast votes of the Company's shareholders representing two thirds of the Company's share capital.

In the case where the General Partner is dismissed for no-fault, the General Partner shall be paid an amount equal to twice the management fees earned for the fiscal year preceding the removal provided that should the preceding fiscal year be less than 12 months, management fees shall be calculated on the basis that such fiscal year was a full 12 months.”

In the case where the General Partner is dismissed for cause, as further determined in the Prospectus, the General Partner shall only be entitled to management fees earned up to and including the date of removal.”

4. Amendment of Article 18 “Indemnification”, 1<sup>st</sup> and 4<sup>th</sup> paragraphs and insertion of new 2<sup>nd</sup>, 3<sup>rd</sup> and 5<sup>th</sup> paragraphs as follows: “The Company may indemnify or be required to indemnify any manager, employee or officer of the General Partner, the Company or any investment advisor or affiliate and their heirs, executors and administrators or respective affiliates, (the “Indemnified Persons”) against losses, claims, damages and liabilities, costs and expenses incurred by any of them as a result of their acts or omissions to which they may be made a party by reason of them being or having been a manager, or officer or employee, of the General Partner, the Company or any investment advisor or affiliate, or, at their request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which they are not entitled to be indemnified unless such losses, claims, damages and liabilities, costs and expenses resulted from such Indemnified Person's gross negligence, fraud or wilful misconduct as finally determined by a court of competent jurisdiction.

An Indemnified Person shall have no liability for any loss incurred by the Company or any shareholder howsoever arising in connection with the Company other than in circumstances where such liability or loss is caused by such Indemnified Person's gross negligence, fraud or wilful misconduct as finally determined by a court of competent jurisdiction.

Notwithstanding the provisions of this article, the Indemnified Persons shall not be entitled to indemnification hereunder in relation to any claim brought against such Indemnified Person(s) where such claim is brought in relation to the Company by shareholders representing a majority of aggregate commitments and where such claim is finally determined by a court of competent jurisdiction in favour of the shareholders bringing such claim.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit any gross negligence, fraud or wilful misconduct.

The right of indemnification hereunder shall not exclude other rights to which the Indemnified Persons may be entitled.”

#### 5. Miscellaneous.

II. That the present Meeting was convened by notices containing the agenda sent by mail to the registered shareholders on 29 June 2012.

III. That the quorum required in order to hold validly this Meeting is of 50 percent (50%) of the capital to be present or represented.

IV. That the resolutions will be adopted if approved by two thirds (2/3) of the votes validly cast at the extraordinary general meeting. Votes cast will not include votes attached to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

V. That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

VI It appears from the attendance list that, out of the ten thousand sixty-one point nine hundred and eighty-five (10'061.985) shares in issue, seven thousand eight hundred (7'800) shares (about 77.51946%) are present or represented at the Meeting.

As a result of the foregoing, the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the Agenda.

#### *Resolutions*

1. The shareholders unanimously decide to amend article 8 of the Articles.

Within the article 8, paragraphs 8, 9 and 11 are amended, the 5<sup>th</sup> and 7<sup>th</sup> paragraphs are deleted and a 13<sup>th</sup> paragraph is inserted. The abovementioned paragraphs of article 8 shall henceforth read as follows:

“In addition thereto, ordinary shares and I-Shares of a shareholder may be redeemed compulsorily if the shareholder ceases to be or is found not to be an Eligible Investor (as defined below).

In the case of compulsory redemption pursuant to either of the preceding two paragraphs, the redemption price will be calculated as follows and the following procedure shall be applied:

[...]

2. in such compulsory redemption, the redemption price will be equal to 100% of the subscription price paid at the time by the redeeming shareholder, increased by the Actualisation Interest paid upon subscription by the redeeming shareholder. However, if the General Partner determines that the net asset value of the Company has increased or decreased materially since subscription by the relevant shareholder, the General Partner may change the redemption price to an amount equal to 100% of a price based on the net asset value of such shares on the relevant redemption date less any unrealised income or gains accrued up to the payment of the redemption. The above-mentioned redemption price will be payable only at the close of the liquidation of the Company;”

[...]

The General Partner will also have the right to compulsorily redeem any Prohibited Person's (see below) investment in the Company, in whole or in part upon written notice to such Prohibited Person, with any redemption proceeds paid in the same manner as for redemptions initiated by a shareholder. In such a case, the redemption price will be equal to at least 50% of the subscription price paid or, if the General Partner determines that the net asset value of the Company has increased or decreased materially since subscription, to at least 50% of a price based on the net asset value of such investment pursuant to the calculation method described above.”

2. The shareholders unanimously decide to amend article 10 of the Articles.

The 5<sup>th</sup> paragraph of article 10 is amended and therefore, this paragraph will now read as follows:

“The Company may further restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company, the General Partner or the shareholders, if it creates or may create an adverse affect on the Company, the General Partner or the other shareholders, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become exposed to tax, legal or regulatory disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred (such person, firm or corporate body to be determined by the General Partner being herein referred to as “Prohibited Person”).”

3. The shareholders unanimously decide to amend article 13 of the Articles.

The 2<sup>nd</sup>, 3<sup>rd</sup> and 4<sup>th</sup> paragraphs of article 13 are amended and a 5<sup>th</sup> paragraph is inserted. As a consequence, the abovementioned paragraphs of article 13 now read as follows:

“The General Partner is indefinitely liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The General Partner may be dismissed at any time for no-fault or for cause, as further determined in the Prospectus, by the validly cast votes of the Company's shareholders representing two thirds of the Company's share capital.

In the case where the General Partner is dismissed for no-fault, the General Partner shall be paid an amount equal to twice the management fees earned for the fiscal year preceding the removal provided that should the preceding fiscal year be less than 12 months, management fees shall be calculated on the basis that such fiscal year was a full 12 months.

In the case where the General Partner is dismissed for cause, as further determined in the Prospectus, the General Partner shall only be entitled to management fees earned up to and including the date of removal.”

4. The shareholders unanimously decide to amend article 18 of the Articles.

The 1<sup>st</sup> and 4<sup>th</sup> paragraphs of article 18 are amended and a 2<sup>nd</sup>, a 3<sup>rd</sup> and a 5<sup>th</sup> paragraphs are inserted. Hence, article 18 now read as follows:

“The Company may indemnify or be required to indemnify any manager, employee or officer of the General Partner, the Company or any investment advisor or affiliate and their heirs, executors and administrators or respective affiliates, (the “Indemnified Persons”) against losses, claims, damages and liabilities, costs and expenses incurred by any of them as a result of their acts or omissions to which they may be made a party by reason of them being or having been a manager, or officer or employee, of the General Partner, the Company or any investment advisor or affiliate, or, at their request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which they are not entitled to be indemnified unless such losses, claims, damages and liabilities, costs and expenses resulted from such Indemnified Person’s gross negligence, fraud or wilful misconduct as finally determined by a court of competent jurisdiction.

An Indemnified Person shall have no liability for any loss incurred by the Company or any shareholder howsoever arising in connection with the Company other than in circumstances where such liability or loss is caused by such Indemnified Person’s gross negligence, fraud or wilful misconduct as finally determined by a court of competent jurisdiction.

Notwithstanding the provisions of this article, the Indemnified Persons shall not be entitled to indemnification hereunder in relation to any claim brought against such Indemnified Person(s) where such claim is brought in relation to the Company by shareholders representing a majority of aggregate commitments and where such claim is finally determined by a court of competent jurisdiction in favour of the shareholders bringing such claim.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit any gross negligence, fraud or wilful misconduct.

The right of indemnification hereunder shall not exclude other rights to which the Indemnified Persons may be entitled.”

There being no further business on the agenda, the Meeting closes at a.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that this deed is worded in English followed by a French version; in case of discrepancies between the English text and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the Meeting, to the members of the board of the Meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L’an deux mille douze,  
le neuf juillet.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s’est réunie l’assemblée générale extraordinaire (l’«Assemblée») des actionnaires de «Kobalt Music Royalties SCA SICAV-SIF» (la «Société»), une société en commandite par actions ayant son siège social à Luxembourg, ayant le statut de société d’investissement à capital variable régie par la loi modifiée du 13 février 2007 relative aux fonds d’investissement spécialisés (la Loi de 2007), constituée suivant acte notarié reçu en date du 26 juillet 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1810 le 9 août 2011.

L’assemblée a été ouverte au siège social de la Société, à 11.00 heures sous la présidence de Madame Christelle VAUDEMONT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui a désigné Monsieur Matthieu BARO, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, comme secrétaire de l’Assemblée.

L’Assemblée a choisi comme scrutatrice Madame Viviane ROUARCH, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

Le bureau de l’Assemblée ainsi formé, le président a déclaré et demandé au notaire d’acter:

I. Que l’ordre du jour de l’Assemblée (l’«Ordre du Jour») est le suivant:

1. Modification de l’article 8 «Rachat d’Actions»: modification des paragraphes 8, 9 et 11, suppression des 5e et 7e paragraphes et ajout d’un 13e paragraphe comme suit: «En outre, les actions ordinaires et les Actions-I d’un actionnaire pourront être rachetées de force si l’actionnaire cesse d’être un Investisseur Eligible (tel que défini ci-dessous).

En cas de rachat forcé conformément à l’un des deux paragraphes précédents, le prix de rachat sera calculé comme suit et selon la procédure applicable suivante:

[...]

2. en cas de rachat forcé, le prix de rachat est égal à 100% du prix de souscription payé par l’actionnaire, majoré de l’Intérêt d’Actualisation payé par l’actionnaire au moment de la souscription. Toutefois, si l’Associé Commandité établit que la valeur nette d’inventaire de la Société a augmenté ou diminué considérablement à compter de la date de souscription par l’actionnaire en cause, l’Associé Commandité peut changer le prix de rachat à un montant égal à 100% d’un prix basé



sur la valeur nette d'inventaire des actions à la date de rachat concernée, moins les revenus non réalisés ou gains accumulés jusqu'au paiement du rachat. Le prix de rachat ci-dessus sera payable uniquement à la clôture de la liquidation de la Société;

[...]

L'Associé Commandité aura également le droit de procéder au rachat forcé de tout ou partie de l'investissement fait par une Personne Non Autorisée dans la Société (voir ci-dessous) moyennant une notification écrite à ladite Personne Non Autorisée et le paiement du prix de rachat de la même manière que pour les rachats à l'initiative d'un actionnaire. Dans ce cas, le prix de rachat correspondra à au moins 50% du prix de souscription payé ou, si l'Associé Commandité estime que la valeur nette d'inventaire de la Société a considérablement augmenté ou diminué depuis la souscription, à au moins 50% d'un prix basé sur la valeur nette d'inventaire de l'investissement en question conformément à la méthode de calcul décrite ci-avant.»

2. Modification du 5<sup>e</sup> paragraphe de l'article 10 «Restrictions à la Propriété des Actions», afin de lui donner la teneur suivante: «La Société pourra en outre, restreindre ou empêcher la possession des actions de la Société par toute personne, firme ou société, si, de l'avis de la Société, une telle possession peut être préjudiciable à la Société, à l'Associé Commandité ou aux actionnaires, si elle a ou est susceptible d'avoir un impact négatif sur la Société, sur l'Associé Commandité ou sur les autres actionnaires, si elle est susceptible d'entraîner une violation de toute loi ou règlement, luxembourgeois ou étranger, ou s'il en résultait que la Société serait soumise à des désavantages fiscaux, juridiques ou réglementaires ou à d'autres désavantages financiers qu'elle n'aurait pas subis autrement (cette personne, firme ou société telle que déterminée par l'Associé Commandité est désignée dans les présents Statuts sous le terme de «Personne Non Autorisée»).»

3. Modification de l'article 13 «L'Associé Commandité»: modification des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> paragraphes et ajout d'un 5<sup>e</sup> paragraphe comme suit: «L'Associé Commandité est indéfiniment responsable des dettes qui ne peuvent être réglées avec les actifs de la Société.

L'Associé Commandité peut être destitué à tout moment en l'absence de faute (no-fault) ou avec motif (for cause), tel qu'établi plus avant dans le Prospectus, par les voix valablement exprimées des actionnaires de la Société représentant les deux tiers du capital social de la Société.

Au cas où l'Associé Commandité est destitué en l'absence de faute, l'Associé Commandité percevra un montant équivalent au double de la commission de gestion de l'exercice fiscal précédant la révocation, étant donné que si l'exercice fiscal précédent est inférieur à 12 mois, la commission de gestion sera calculée en considérant que ledit exercice fiscal comprend 12 mois entiers.»

Au cas où l'Associé Commandité est destitué avec motif, tel qu'établi plus avant dans le Prospectus, l'Associé Commandité ne pourra percevoir que la commission de gestion gagnée jusqu'à, et y compris, la date de révocation.»

4. Modification de l'article 18 «Indemnisation»: modification des 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> paragraphes et ajout de nouveaux 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> paragraphes comme suit: «La Société pourra indemniser ou être tenue d'indemniser tout gérant, employé, ou fondé de pouvoir de l'Associé Commandité, la Société ou tout conseiller en investissement ou affilié, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs ou affiliés respectifs, (les «Personnes Indemnisées») des pertes, demandes, dommages et dettes, coûts et frais occasionnés par leurs actions ou inactions auxquelles ils pourraient être partie en étant ou en ayant été gérant, fondé de pouvoir ou employé, de l'Associé Commandité, de la Société ou de tout conseiller en investissement ou affilié, ou, à leur demande, de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle ils ne seraient pas en droit d'être indemnisés, à moins que pareilles pertes, demandes, dommages et dettes, coûts et frais ne résultent d'une faute lourde, fraude ou faute intentionnelle dans le chef de ladite Personne Indemnisée, tel que finalement établi par un tribunal compétent.

La responsabilité d'une Personne Indemnisée ne sera engagée pour aucune perte en rapport avec la Société, encourue par la Société ou par tout actionnaire, à moins que ladite responsabilité ou perte ne découle d'une faute lourde, fraude ou faute intentionnelle dans le chef de ladite Personne Indemnisée, tel que finalement établi par un tribunal compétent.

Nonobstant les dispositions du présent article, les Personnes Indemnisées ne seront pas indemnisées au titre des présentes, eu égard à toute action menée à l'encontre de ladite ou desdites Personnes Indemnisées, lorsqu'une telle action est menée à l'égard de la Société par des actionnaires représentant la majorité des engagements totaux et pour autant qu'une telle action soit finalement établie par un tribunal compétent comme étant en faveur des actionnaires intentant ladite action.

En cas d'arrangement, l'indemnité ne sera accordée que pour les sujets couverts par l'arrangement et pour lesquels la Société est informée par son conseil juridique que la personne à indemniser n'a pas commis de faute lourde, de fraude ou de faute intentionnelle.

Le droit à indemnisation au titre des présentes n'exclut pas d'autres droits dont les Personnes Indemnisées peuvent bénéficier.»

## 5. Divers.

II. Que la présente Assemblée a été convoquée par avis de convocation contenant l'ordre du jour envoyé par courrier aux actionnaires nominatifs, le 29 juin 2012..

III. Que le quorum requis afin que la présente Assemblée soit valablement tenue est de 50 pour cent (50%) du capital présent ou représenté.

IV. Que les résolutions seront adoptées si elles ont été approuvées à la majorité des deux tiers des voix valablement émises à l'assemblée générale extraordinaire. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

V. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste, après avoir été signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau de l'Assemblée, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

VI. Qu'il résulte de la liste de présence que sur les dix mille soixante et un virgule neuf cent quatre-vingt-cinq (10'061,985) actions émises, sept mille huit cents (7'800) actions (soit 77,51946%) sont présentes ou représentées à l'Assemblée.

En conséquence de ce qui précède, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

#### Résolutions

1. Les actionnaires décident à l'unanimité de modifier l'article 8 des Statuts.

A l'article 8, les paragraphes 8, 9 et 11 sont modifiés, les 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> paragraphes sont supprimés et un 13<sup>e</sup> paragraphe est ajouté. Les paragraphes de l'article 8 mentionnés ci-avant ont désormais la teneur suivante:

«En outre, les actions ordinaires et les Actions-I d'un actionnaire pourront être rachetées de force si l'actionnaire cesse d'être un Investisseur Eligible (tel que défini ci-dessous).

En cas de rachat forcé conformément à l'un des deux paragraphes précédents, le prix de rachat sera calculé comme suit et selon la procédure applicable suivante:

[...]

2. en cas de rachat forcé, le prix de rachat est égal à 100% du prix de souscription payé par l'actionnaire, majoré de l'Intérêt d'Actualisation payé par l'actionnaire au moment de la souscription. Toutefois, si l'Associé Commandité établit que la valeur nette d'inventaire de la Société a augmenté ou diminué considérablement à compter de la date de souscription par l'actionnaire en cause, l'Associé Commandité peut changer le prix de rachat à un montant égal à 100% d'un prix basé sur la valeur nette d'inventaire des actions à la date de rachat concernée, moins les revenus non réalisés ou gains accumulés jusqu'au paiement du rachat. Le prix de rachat ci-dessus sera payable uniquement à la clôture de la liquidation de la Société;»

[...]

L'Associé Commandité aura également le droit de procéder au rachat forcé de tout ou partie de l'investissement fait par une Personne Non Autorisée dans la Société (voir ci-dessous) moyennant une notification écrite à ladite Personne Non Autorisée et le paiement du prix de rachat de la même manière que pour les rachats à l'initiative d'un actionnaire. Dans ce cas, le prix de rachat correspondra à au moins 50% du prix de souscription payé ou, si l'Associé Commandité estime que la valeur nette d'inventaire de la Société a considérablement augmenté ou diminué depuis la souscription, à au moins 50% d'un prix basé sur la valeur nette d'inventaire de l'investissement en question conformément à la méthode de calcul décrite ci-avant.»

2. Les actionnaires décident à l'unanimité de modifier l'article 10 des Statuts.

Le 5<sup>e</sup> paragraphe de l'article 10 est modifié et, par conséquent, ledit paragraphe a désormais la teneur suivante:

«La Société pourra en outre, restreindre ou empêcher la possession des actions de la Société par toute personne, firme ou société, si, de l'avis de la Société, une telle possession peut être préjudiciable à la Société, à l'Associé Commandité ou aux actionnaires, si elle a ou est susceptible d'avoir un impact négatif sur la Société, sur l'Associé Commandité ou sur les autres actionnaires, si elle est susceptible d'entraîner une violation de toute loi ou règlement, luxembourgeois ou étranger, ou s'il en résultait que la Société serait soumise à des désavantages fiscaux, juridiques ou réglementaires ou à d'autres désavantages financiers qu'elle n'aurait pas subis autrement (cette personne, firme ou société telle que déterminée par l'Associé Commandité est désignée dans les présents Statuts sous le terme de «Personne Non Autorisée»).»

3. Les actionnaires décident à l'unanimité de modifier l'article 13 des Statuts.

Les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> paragraphes de l'article 13 sont modifiés et un 5<sup>e</sup> paragraphe est ajouté. Par conséquent, les paragraphes de l'article 13 mentionnés ci-avant ont désormais la teneur suivante:

«L'Associé Commandité est indéfiniment responsable des dettes qui ne peuvent être réglées avec les actifs de la Société.

L'Associé Commandité peut être destitué à tout moment en l'absence de faute (no-fault) ou avec motif (for cause), tel qu'établi plus avant dans le Prospectus, par les voix valablement exprimées des actionnaires de la Société représentant les deux tiers du capital social de la Société.

Au cas où l'Associé Commandité est destitué en l'absence de faute, l'Associé Commandité percevra un montant équivalent au double de la commission de gestion de l'exercice fiscal précédant la révocation, étant donné que si l'exercice fiscal précédent est inférieur à 12 mois, la commission de gestion sera calculée en considérant que ledit exercice fiscal comprend 12 mois entiers.»

Au cas où l'Associé Commandité est destitué avec motif, tel qu'établi plus avant dans le Prospectus, l'Associé Commandité ne pourra percevoir que la commission de gestion gagnée jusqu'à, et y compris, la date de révocation.»

4. Les actionnaires décident à l'unanimité de modifier l'article 18 des Statuts.

Les 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> paragraphes de l'article 18 sont modifiés et un 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> paragraphe sont ajoutés. Partant, l'article 18 a désormais la teneur suivante:

«La Société pourra indemniser ou être tenue d'indemniser tout gérant, employé, ou fondé de pouvoir de l'Associé Commandité, la Société ou tout conseiller en investissement ou affilié, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs ou affiliés respectifs, (les «Personnes Indemnisées») des pertes, demandes, dommages et dettes, coûts et frais occasionnés par leurs actions ou inactions auxquelles ils pourraient être partie en étant ou en ayant été gérant, fondé de pouvoir ou employé, de l'Associé Commandité, de la Société ou de tout conseiller en investissement ou affilié, ou, à leur demande, de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle ils ne seraient pas en droit d'être indemnisés, à moins que pareilles pertes, demandes, dommages et dettes, coûts et frais ne résultent d'une faute lourde, fraude ou faute intentionnelle dans le chef de ladite Personne Indemnisée, tel que finalement établi par un tribunal compétent.

La responsabilité d'une Personne Indemnisée ne sera engagée pour aucune perte en rapport avec la Société, encourue par la Société ou par tout actionnaire, à moins que ladite responsabilité ou perte ne découle d'une faute lourde, fraude ou faute intentionnelle dans le chef de ladite Personne Indemnisée, tel que finalement établi par un tribunal compétent.

Nonobstant les dispositions du présent article, les Personnes Indemnisées ne seront pas indemnisées au titre des présentes, eu égard à toute action menée à l'encontre de ladite ou desdites Personnes Indemnisées, lorsqu'une telle action est menée à l'égard de la Société par des actionnaires représentant la majorité des engagements totaux et pour autant qu'une telle action soit finalement établie par un tribunal compétent comme étant en faveur des actionnaires intentant ladite action.

En cas d'arrangement, l'indemnité ne sera accordée que pour les sujets couverts par l'arrangement et pour lesquels la Société est informée par son conseil juridique que la personne à indemniser n'a pas commis de faute lourde, de fraude ou de faute intentionnelle.

Le droit à indemnisation au titre des présentes n'exclut pas d'autres droits dont les Personnes Indemnisées peuvent bénéficier.»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est clôturée à heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé au Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite à l'Assemblée, aux membres du bureau de l'Assemblée, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état civil et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé : C. VAUDEMONT, M. BARO, V. ROUARCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 juillet 2012. Relation : EAC/2012/9052. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012095249/350.

(120131668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

---

**LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.959.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

LBREP III Europe S.à. r.l SICAR

Référence de publication: 2012095942/12.

(120133440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

---

**LBREP II Europe S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.232.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

LBREP II Europe S.à. r.l SICAR

Référence de publication: 2012095941/12.

(120133443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

**La Bohême S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 160.319.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AREND & PARTNERS S.à r.l.

12, rue de la Gare

L-7535 MERSCH

Signature

Référence de publication: 2012095931/13.

(120132257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

**UBP Mena, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.117.

In the year tow thousand and twelve, on the sixth of July.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of "UBP MENA", (hereinafter the "SICAV") having its registered office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 143.117, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated November 20<sup>th</sup>, 2008 under the name "Majid Al Futtaim Fund Company SICAV-SIF", published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2910 of December 5<sup>th</sup>, 2010.

The name was changed into UBP MENA by decision of the sole shareholder and pursuant to a deed of the same notary on October 6<sup>th</sup>, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2292 of 27<sup>th</sup> October, 2010.

The SICAV was submitted to Part I of the Luxembourg law of December 17<sup>th</sup>, 2010 by decision of the extraordinary general meeting of shareholder held pursuant to a deed of Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, on August 11<sup>th</sup>, 2011 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2492 of October 15<sup>th</sup>, 2011.

The meeting begins at 2.30 p.m., Mrs Isabelle ASSERAY, private employee, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Gianpiero SADDI, notary's clerk, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elects as scrutineer Mrs Isabelle ASSERAY, prenamed.

The Chairman then states:

I. That this general meeting has been duly convened by means of registered letters containing the agenda of the meeting sent on June 22<sup>nd</sup>, 2012 to the shareholders' addresses appearing in the register of shareholders.

The proof of the sending of the said convening notice is deposited on the desk of the bureau of the meeting.

II. That the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Liquidation of UBP MENA;
2. Appointment of the Board of Directors as liquidator;
3. Remuneration of the liquidator;
4. Nomination of KPMG as liquidation auditor;
5. Miscellaneous.

III. That the shareholders present or represented as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the bureau, which, after signature "ne varietur" by the shareholders present, the

proxy holders of the shareholders represented and the members of the board of the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed at the same time.

IV. That it results from that attendance list that out of twenty-two thousand three hundred and forty-one point nine three five (22,341.935) shares, twenty-one thousand four hundred and six point nine two three (21,406.923) shares, i.e. 95.81% of the share capital of the company, are duly represented at this meeting.

In conformity with article 67-1 (2) of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, the meeting is regularly constituted and may validly deliberate and decide upon the items on the agenda of the meeting.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting, after deliberation, passed the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The general meeting resolves to dissolve and to put UBP MENA in liquidation.

The general meeting resolves to appoint the Board of Directors of UBP MENA as liquidators.

*Third resolution*

The general meeting resolves that no remuneration is to be paid to the members of the Board of Directors of UBP MENA in retribution for their function as liquidator of the SICAV.

*Fourth resolution*

The general meeting resolves to appoint KPMG as auditor of UBP MENA's liquidation.

*Fifth resolution*

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was thereupon closed.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the SICAV as a result of the present deed, are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg, at the registered office of company, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded only in English.

After reading and interpretation to the appearers, the said appearers signed together with the notary the present deed.

Signé: I. Asseray, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juillet 2012. LAC/2012/32642. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Référence de publication: 2012095699/71.

(120131541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

**Lapiazzetta SA., Société Anonyme.**

Siège social: L-4751 Pétange, 161, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 113.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LAPIAZZETTA S.A.

Référence de publication: 2012095937/10.

(120132245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

**LCB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 157.834.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012095943/10.

(120133149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

---

**LDR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 51.524.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012095944/10.

(120132460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

---

**Tatami Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 59.400.

---

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 JUIL. 2012.

Pour: TATAMI COMPANY S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2012096300/15.

(120132388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

---

**The John Hardy Group International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 131.559.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012096304/9.

(120132899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

---

**Today's Ink S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seylerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.632.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012096306/9.

(120132273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

---

**TGTC LU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 159.078.

---

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012096303/9.

(120132868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

---

**Tatami Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 59.400.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 JUIL. 2012.

*Pour: TATAMI COMPANY S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2012096299/15.

(120132387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

**Systemic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9964 Huldange, 28, Beesléckerweg.

R.C.S. Luxembourg B 113.331.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012096285/9.

(120132280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

**Stock Spirits Group Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 127.874.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour STOCK SPIRITS GROUP LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012096272/12.

(120133289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

**Store Holding Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 154.055.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012096273/9.

(120133089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

**Studio Evy Mains S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 132, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 166.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012096276/9.

(120133050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

**Suhail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 117.013.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2012096278/9.

(120133044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

---

**Seven Dials S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 137.218.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2012.

SEVEN DIALS S.a.r.l.

Mutua (Luxembourg) S.A. / Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant B / Gérant A

Référence de publication: 2012096242/14.

(120132149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

---

**SF (Lux) Sicav 3, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 104.252.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SF (Lux) SICAV 3*

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Mathias Welter / Benjamin Wacker

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2012096244/13.

(120132978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

---

**Sea Dream S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.  
R.C.S. Luxembourg B 82.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2012096237/10.

(120133022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

---

**Schaeffer Marketing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4830 Rodange, 26-30, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 32.372.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SCHAEFFER MARKETING SARL*

Référence de publication: 2012096234/10.

(120132323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

---



**SIB-EU S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1323 Luxembourg, 14, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 138.035.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012096248/9.

(120132265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

---

**SFIB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 162.016.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AREND & PARTNERS S.à r.l.

12, rue de la Gare

L-7535 MERSCH

Signature

Référence de publication: 2012096245/13.

(120132258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

---

**CEPAL, Société de Gestion du Patrimoine de la Centrale Paysanne Luxembourgeoise, Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 13.879.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 juillet 2012.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2012096205/12.

(120132091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

---

**Spa et Jacuzzi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4831 Rodange, 146, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 114.634.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012096267/9.

(120132352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

---

**Spa et Jacuzzi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4831 Rodange, 146, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 114.634.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012096266/9.

(120132351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

---

**SEIEF, South Europe Infrastructure Equity Finance, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 115.536.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012096265/10.

(120132988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

---

**WP Roaming III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 38.759.250,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 109.535.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of the month of July.

Before us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared :

WP Roaming S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 110.016 represented by Me Ana Bramao, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy (which shall be registered together with the present deed) being the sole member of WVP Roaming III S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 109.535, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, on 29<sup>th</sup> June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") n° 1321 of 3<sup>rd</sup> December 2005 and amended for the last time by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 30<sup>th</sup> September 2009 published in the Mémorial n° 2160 of 5<sup>th</sup> November 2009.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

l) The sole member holds all one hundred seventy-seven thousand one hundred and eighty-five (177,185) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all the items of the agenda below:

*Agenda :*

Increase of the issued share capital of the Company from an amount of eight million eight hundred and fifty-nine thousand two hundred and fifty Euro (€8,859,250) to an amount of thirty-eight million seven hundred and fifty-nine thousand two hundred and fifty Euro (€38,759,250) by the issue of five hundred and ninety-eight thousand (598,000) new shares each with a nominal value of fifty Euro (€50) to WVP Roaming S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 110.016 by the contribution in cash of an amount of twenty-nine million nine hundred thousand Euro (€29,900,000), subscription and payment for the new shares; allocation of the contribution in cash of an amount of twenty-nine million nine hundred thousand Euro (€29,900,000) to the share capital account of the Company and consequential amendment of the first sentence of article 5 of the Company's articles of incorporation to reflect the total issued share capital of thirty-eight million seven hundred and fifty-nine thousand two hundred and fifty Euro (€38,759,250) represented by seven hundred and seventy-five thousand one hundred and eighty-five (775,185) shares with a nominal value of fifty Euro (€50) each.

After due consideration, the sole member took the following decision:

*Sole resolution*

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from an amount of eight million eight hundred and fifty-nine thousand two hundred and fifty Euro (€8,859,250) to an amount of thirty-eight million seven hundred and fifty-nine thousand two hundred and fifty Euro (€38,759,250) by the issue of five hundred and ninety-eight thousand (598,000) new shares with a nominal value of fifty Euro (€50) each to be allocated to the share capital account of the Company.

The new shares referred to above were subscribed and paid in full as follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment (€)
WP Roaming S.à r.l. ....	598,000	29,900,000
Total .....	598,000	29,900,000

Proof of the full payment of the shares was given to the undersigned notary.

As a result of the preceding increase of the share capital of the Company, the first sentence of article 5 of the Company's articles of incorporation is amended so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at thirty-eight million seven hundred and fifty-nine thousand two hundred and fifty Euro (€38,759,250) divided into seven hundred and seventy-five thousand one hundred and eighty-five (775,185) shares with a nominal value of fifty Euro (€50.-) each."

#### Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at € 7,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing person these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède :

L'an deux mille douze, le vingt-quatrième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

WP Roaming S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 110.016, représentée par Me Ana Bramao, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration (qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte), étant l'associée unique de WP Roaming III S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109.535, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors résidant à Mersch, daté du 29 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") n°1321 du 3 décembre 2005, et modifié pour la dernière fois par acte de Me Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, daté du 30 septembre 2009 et publié au Mémorial n° 2160 du 5 novembre 2009.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1) L'associée unique détient toutes les cent soixante-dix-sept mille cent quatre-vingt-cinq (177.185) parts sociales émises de la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour ci-dessous:

#### Ordre du jour :

Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de huit millions huit cent cinquante-neuf mille deux cent cinquante euros (8.859.250€) à un montant de trente-huit millions sept cent cinquante-neuf mille deux cent cinquante euros (38.759.250€) par l'émission de cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille (598.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50€) chacune, à WP Roaming S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 110.016, par apport en numéraire d'un montant de vingt-neuf millions neuf cent mille euros (29.900.000€), souscription et paiement des nouvelles parts sociales; affectation de l'apport en numéraire d'un montant de vingt-neuf millions neuf cent mille euros (29.900.000€) au compte de capital social de la Société et modification subséquente de la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société afin d'y refléter le capital social émis total de trente-huit millions sept cent cinquante-neuf mille deux cent cinquante euros (38.759.250€) représenté par sept cent soixante-quinze mille cent quatre-vingt-cinq (775,185) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50€) chacune.

Après délibération, l'associé unique a pris la résolution suivante:

#### Résolution unique

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de huit millions huit cent cinquante-neuf mille deux cent cinquante euros (8.859.250€) à un montant de trente-huit millions sept cent cinquante-neuf mille deux cent cinquante euros (38.759.250€) par l'émission de cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille (598.000) nouvelles parts

sociales chacune d'une valeur nominale de cinquante euros (50€) devant être affectées au compte de capital social de la Société.

Les nouvelles parts sociales auxquelles il est fait référence ci-dessus ont été souscrites et payées intégralement comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites	Paiement (€)
WP Roaming S.à r.l. . . . . .	598.000	29.900.000
Total . . . . .	598.000	29.900.000

Preuve du paiement intégral des parts sociales a été donnée au notaire soussigné.

A la suite de cette augmentation de capital social de la Société, la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société est modifiée comme suit:

“Le capital social émis de la Société est fixé à trente-huit millions sept cent cinquante-neuf mille deux cent cinquante euros (38.759.250€) et est représenté par sept cent soixante-quinze mille cent quatre-vingt-cinq (775,185) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50€) chacune.”

#### Dépenses

Les frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société à la suite de l'augmentation de son capital social sont estimés à € 7.000,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'Anglais, constate, par les présentes, qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en Anglais suivi d'une traduction française; qu'à la demande de cette même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Fait à Luxembourg à la date qu'en tête du présent.

Après avoir lu ce procès-verbal, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A.Bramao, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9924. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 25 juillet 2012.

Référence de publication: 2012092224/129.

(120129598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

#### **Woodland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.686.

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of July.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Strategic Value European Opportunities (USD) Master Fund II, L.P., an exempted limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Cayman Islands, duly represented by its General Partner, SVGO European GP II, LLC,

here represented by Ms. Laure Jacquet, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Greenwich on 11 July 2012.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Woodland S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 116.686 (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 18 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1457, dated 28 July 2006. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time

pursuant to a notarial deed of Maître Francis Kessler on 7 November 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 243 on 28 January 2012.

The appearing party, representing the whole share capital of the Company, requires the notary to enact the following resolutions:

*First Resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the purpose of the Company.

*Second Resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company, which shall as of now read as follows:

" **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of (i) equity interests, in any form whatsoever, including stock, shares and partnership interests, in other companies, (ii) loans, bonds, debentures, obligations, notes, advances, claims, participations and sub-participations in bank debt and other debt of Luxembourg or foreign companies acting as debtors, borrowers or obligors and other debt instruments and securities, whether unsecured or secured by equipment, personal property, real property, receivables and other collateral, issued or assumed by companies domiciled either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, and (iii) real property located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, in any form whatsoever, as well as the holding of ownership interests, shares and other equity in other companies, as direct and indirect subsidiaries of the Company, which hold the aforementioned interests, securities, instruments and property.

The Company may further purchase debt instruments and securities issued by other parties, guarantee obligations, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company and may also acquire, hold and dispose of stock and other equity interests in such companies.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose."

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

WHEREOF the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing person, such proxy-holder, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, signed together with the notary the present deed.

**Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:**

Im Jahre zweitausendzwoölf, den dreizehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Strategic Value European Opportunities (USD) Master Fund II, L.P., eine exempted limited partnership gegründet und bestehend nach dem Recht von den Cayman-Inseln, mit Sitz in Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Cayman-Inseln, eingetragen, vertreten durch ihr General Partner, SVGO European GP II, LLC,

hier vertreten durch Laure Jacquet, Angestellte, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Greenwich, am 11. Juli 2012.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch den Erschienenen und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die erschienene Partei ist die Alleinige Gesellschafterin von Woodland S.à r.l., einer société à responsabilité limitée gegründet nach dem Recht des Großherzogtums von Luxemburg, mit Sitz in 22, Grand-rue, L-1660 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 116.686, gegründet gemäß Urkunde des Notars Maître Joseph Elvinger am 18. Mai 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 28. Juli 2006, Nummer 1457, Seite 69930 (die «Gesellschaft»). Die Satzung wurde letztmals abgeändert durch Urkunde von Notar Francis KESSELER mit Wohnsitz in Esch-sur-Alzette am 7. November 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations unter der Nummer 243 am 28. Januar 2012.

Die Alleinige Gesellschafterin, die das gesamte Kapital der Gesellschaft vertritt, hat folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt den Zweck der Gesellschaft zu ändern.

### Zweiter Beschluss

Im Anschluss an den oben genannten Beschluss hat die Alleinige Gesellschafterin beschlossen, Artikel 2 der Gesellschaftssatzung abzuändern, der nun wie folgt lauten soll:

« **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist Zweck der Gesellschaft ist das Halten von (i) Kapitalbeteiligungen jeglicher Art, einschließlich Aktien und Gesellschafteranteile, in anderen Gesellschaften (ii) Krediten, Schuldscheinen, Darlehen, Forderungen, Beteiligungen, Unterbeteiligungen in Bankschulden oder anderen Schulden in luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, die als Schuldner oder Kreditnehmer handeln, und anderer Schuldtitel und Wertpapiere - ob ungesichert oder gesichert durch Einrichtungen, persönliches Eigentum, Außenstände und andere Sicherheiten, die von Gesellschaften mit Sitz in Luxemburg oder im Ausland ausgegeben oder übernommen werden, und von (iii) Grundstücken jeglicher Art in Luxemburg oder im Ausland, sowie von Eigentumsbeteiligungen, Aktien und anderen Anteilen in Gesellschaften, wie etwa direkten oder indirekten Filialen der Gesellschaft, die die oben genannten Beteiligungen, Wertpapiere, Instrumente und Grundstücke halten bzw. besitzen.

Die Gesellschaft kann darüber hinaus Schuldtitel und Wertpapiere erwerben, die von anderen Parteien herausgegeben werden, sowie Gesellschaften, in denen sie direkte oder indirekte Beteiligungen hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren, deren Verpflichtungen nachkommen oder sie auf andere Weise unterstützen. Die Gesellschaft kann zudem Aktien oder andere Beteiligungen in solchen Gesellschaften erwerben, halten oder veräußern.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.»

### Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass der vorliegenden Urkunde entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf etwa eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200.-) geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen des Erschienenen diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienene gemeinsam mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Signé: L. Jacquet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juillet 2012. LAC/2012/34699. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Référence de publication: 2012095722/113.

(120131614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

### **LaSalle JAPAN LOGISTICS II, Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012095915/10.

(120133069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

### **La Romance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3470 Dudelange, 28, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 81.951.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2012095932/10.

(120133082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

**Leadership Solutions Europe Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5243 Sandweiler, 10, An de Steekaulen.

R.C.S. Luxembourg B 116.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LEADERSHIP SOLUTIONS EUROPE SARL

Référence de publication: 2012095946/10.

(120132311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

**Trenska International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 170.393.

STATUTS

L'an deux mil douze, le six juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

La société anonyme «ALBION ADVISORY S.A.», avec siège social établi à Capital Plaza, Piso 15, Paseo Roberto Motta, Costa del Este, Panama, République de Panama,

ici représentée par Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, demeurant à L-3912 MONDERCANGE, 19, rue des Champs, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 4 juillet 2012.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "TRENKA INTERNATIONAL S.A.".

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR) représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Capital autorisé:

Le capital social de la société pourra être porté à cinq cent mille d'euros (500.000,-EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro (1.-EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par tous moyens de communications, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 10.** Vis-à-vis de tiers la société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil, dans le cadre de la gestion journalière.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale.**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.



Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit, le premier jeudi du mois de juin à 11:00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille douze.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille treize.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante prénommée, représentée comme ci-avant, déclare souscrire les cent mille (100.000) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant qui le constate.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de mille cent cinquante euros (1.150,-EUR).

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Et immédiatement après la constitution de la société, l'actionnaire unique, représentée comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les décisions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leurs mandats expirant à l'issue de l'assemblée générale de 2018:

a) Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette (L), demeurant à L-3912 MONDERCANGE, 19, rue des Champs.

b) Monsieur Pascal DE GRAEVE, employé privé, né le 18 décembre 1969 à Arlon (B), demeurant à B-6741 VANCE, 8, rue du Stade.

c) Monsieur Alain VASSEUR, consultant, né le 24 avril 1958 à Dudelange (L), demeurant à L-8277 HOLZEM, 3, rue de Mamer.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expira à l'issue de l'assemblée générale de 2018:

La société anonyme «TRIPLE A CONSULTING», et ayant son siège social à L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel. (R.C.S. Luxembourg N° B 61.417)

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu par le notaire instrumentant par son nom prénom, état et demeure celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R.CAURLA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juillet 2012. Relation: LAC/2012/32544. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Référence de publication: 2012095691/148.

(120131729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

**Société Civile Immobilière Muller-Huberty, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 40, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg E 2.567.

L'an deux mille douze, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1) Madame Josiane MULLER, employée privée, née à Luxembourg, le 2 juillet 1951 (matricule 1951 0702 207), épouse de Monsieur Hans Peter LUTZ, demeurant à CH-8370 Sirnach, 7B, Hoechlistrasse,

2) Madame Céline MULLER, commerçante, née à Luxembourg, le 15 juin 1954 (matricule 1954 0615 244), divorcée, demeurant à L-2233 Luxembourg, 43, rue Auguste Neyen,

3) Madame Yvonne MULLER, institutrice, née à Luxembourg, le 23 mars 1957 (matricule 1957 03 23 183), divorcée, demeurant à L-1416 Luxembourg, 17, rue Jacques de Deventer,

4) Monsieur Michel BRETZ, employé privé, né à Düsseldorf (Allemagne), le 17 novembre 1981 (matricule 1981 1117 296), demeurant à L-2515 Luxembourg, 6, avenue Joseph Sax.

Madame Josiane MULLER, Madame Yvonne MULLER et Madame Céline MULLER, prénommées, sont les associées de la société "SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MULLERHUBERTY" avec siège social à Leudelange, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, de résidence à Bettembourg, en date du 15 juillet 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 275 du 14 octobre 1988, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section E et le numéro 2.567, au capital social de trois millions deux cent trente mille francs luxembourgeois (LUF 3.230.000,00) soit quatre-vingt mille soixante-neuf euros et soixante-et-un cents (EUR 80.069,61), représentée par trois cent vingt-trois (323) parts sociales d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (LUF 10.000,00) chacune.

Les comparants ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

*Constatations:*

Les associés déclarent que Monsieur Richard MULLER, de son vivant horloger en retraite, ayant demeuré en dernier lieu à Mondorf-les-Bains, décédé «ab intestat» à Mondorf-les-Bains le 25 mai 2007 était titulaire de cent soixante (160) parts sociales dans la société.

Monsieur Richard MULLER était marié avec Madame Yvonne HUBERTY, de son vivant commerçante, sous le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution de toute la communauté au survivant, aux termes d'un contrat de mariage reçu par le notaire Aloyse WEIRICH, alors de résidence à Bettembourg, le 12 juin 1978, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 juin 1978, volume 705 folio 67 case 4.

Conformément à ce contrat de mariage et à la déclaration de succession, datée du 23 août 2007, les parts sociales au nom de Monsieur Richard MULLER ont été attribuées à son épouse survivante.

Madame Yvonne HUBERTY, prénommée, était alors détentrice de trois cent vingt (320) parts sociales.

Madame Yvonne HUBERTY, prénommée, est décédée «ab intestat» à Luxembourg le 24 juillet 2011.

Les associées déclarent que conformément à l'acte de partage de la succession de feu reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour, Madame Céline MULLER, prénommée, s'est vue attribuer les trois cent vingt (320) parts sociales ci-avant détenues par Madame Yvonne HUBERTY dans la société.

En conséquence, Madame Céline MULLER, prénommée, est désormais détentrice de trois cent vingt et une (321) parts sociales.

*Cessions de parts:*

- Madame Josiane MULLER, prénommée, déclare céder et transférer, sous les garanties ordinaires et de droit, à Monsieur Michel BRETZ, prénommé, ici présent et ce acceptant, une (1) part sociale de la société «SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MULLER-HUBERTY».

La cession qui précède est faite moyennant le prix de six mille trois cents euros (EUR 6.300,00), que la cédante reconnaît avoir reçu du cessionnaire avant la signature du présent acte, ce dont bonne et valable quittance.

- Madame Yvonne MULLER, prénommée, déclare céder et transférer, sous les garanties ordinaires et de droit, à Monsieur Michel BRETZ, prénommé, ici présent et ce acceptant, une (1) part sociale de la société «SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MULLER-HUBERTY».

La cession qui précède est faite moyennant le prix de six mille trois cents euros (EUR 6.300,00), que la cédante reconnaît avoir reçu du cessionnaire avant la signature du présent acte, ce dont bonne et valable quittance.

Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées, notamment quant à la distribution des éventuels bénéfices réalisés lors de l'exercice en cours et des suivants.

Tous les associés déclarent expressément accepter les cessions de parts qui précèdent.

Les associés déclarent que la société civile immobilière est propriétaire d'un immeuble sis à Luxembourg, 40, Grand'Rue, et inscrit au cadastre comme suit;

Commune de Luxembourg, section LF de la Ville-Haute:

Numéro 221, lieu-dit «Grand-Rue», place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 1 are 08 centiares.

Les parties évaluent la valeur de l'immeuble à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,00).

Suite aux transferts de parts sociales précédemment énumérées, les associés de la «SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MULLER-HUBERTY» sont désormais Madame Céline MULLER et Monsieur Michel BRETZ, prénommé.

*Résolutions:*

I.- Les associés constatent que, par suite du basculement de la devise du capital social en euros, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, le capital social, jusque-là de trois millions deux cent trente mille francs luxembourgeois (LUF 3.230.000,00) est actuellement de quatre-vingt mille soixante neuf euros et soixante et un cents (EUR 80.069,61), représenté par trois cent vingt-trois (323) parts sociales.

Les associés décident de supprimer la valeur nominale des trois cent vingt-trois (323) parts sociales existantes.

En conséquence de ce qui précède, ils décident de modifier l'article cinq des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre-vingt mille soixante neuf euros et soixante et un cents (EUR 80.069,61), représenté par trois cent vingt-trois (323) parts sociales sans désignation de valeur nominale, attribuées aux associés comme suit:

1.- Madame Céline MULLER, prénommée, trois cent vingt et une parts sociales . . . . .	321
2. Monsieur Michel BRETZ, prénommé, deux parts sociales . . . . .	<u>2</u>
Total: trois cent vingt-trois parts sociales . . . . .	323»

II.- Les associés décident de modifier la durée de vie de la société civile, qui était jusqu'alors trentenaire, en durée indéterminée et ils décident de modifier en conséquence l'article quatre des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle pourra être dissoute par décision des associés décidant à la majorité des trois quarts (3/4) des parts sociales existantes.»

III.- Les associés constatent qu'il y a lieu de procéder à la radiation de Monsieur Richard MULLER et de Madame Yvonne HUBERTY, en tant que gérants de la société. Les associés décident de nommer aux fonctions de gérante pour une durée indéterminée Madame Céline MULLER, prénommée.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

IV.- Les associés décident de transférer le siège de la société de Leudelange à L-1660 Luxembourg, 40, Grand'Rue, et ils décident de modifier subséquemment l'article trois, premier alinéa, des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.»

Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de trois mille euros (EUR 3.000,00).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. MULLER, C. MULLER, Y. MULLER, M. BRETZ, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1<sup>er</sup> juin 2012. Relation: LAC/2012/25291. Reçu neuf cent vingt-huit euros soixante-dix neuf cents 15.479,88 € à 5,00% = 773,99 € + 2/10 = 154,80 € = 928,79 €. Surtaxe communale: 464,40 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2012.

Référence de publication: 2012095609/106.

(120131885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

**Alfred Berg, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.  
R.C.S. Luxembourg B 145.536.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire Tenue à Luxembourg le 20 juillet 2012*

En date du 20 juillet 2012, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Elle ratifie la décision du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juillet 2012 d'accepter la démission de Monsieur Bernard WESTER de son poste de membre du conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> juin 2012.

Elle renouvelle le mandat d'administrateur de Messieurs Sami Vartiainen, Soeren Ryttoft, Marnix Arickx et Madame Claire Collet avec adresse professionnelle 33, rue de Gasperich, L- 5826 Hesperange.

Elle renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises de PriceWaterhouseCoopers;

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes pour l'exercice clôturé au 31 mars 2013.

Luxembourg, le 20 juillet 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ALFRED BERG

Référence de publication: 2012092290/18.

(120129198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

**Proactive GmbH, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 135.588.

**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausendzwoölf, den neunzehnten Juni.

Vor dem Notar Jean SECKLER, mit Amtssitz in Junglinster, Großherzogtum vom Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Ulf VLEESHOUWERS, wohnhaft in 60, rue de Lausanne, CH-1110 Morges, Schweiz,

„der Komparent“

hier vertreten durch Herrn Philippe PONSARD, ingénieur commercial, mit beruflicher Anschrift in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

„der Bevollmächtigte“

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht welche, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben wird um mit ihr einregistriert zu werden.

Der Komparent, vertreten wie vorgenannt, erklärt und bietet den Notar zu beurkunden:

1. Dass die Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen mit beschränkter Haftung Proactive GmbH, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B135588, mit Gesellschaftssitz in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, gegründet wurde laut Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph ELVINGER, Notar mit Sitz in Luxembourg, am 18. Dezember 2007, veröffentlicht im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ Nummer 424 vom 19. Februar 2008. Die Satzung wurde am 1. Dezember 2009 abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph ELVINGER, veröffentlicht im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ Nummer 82 vom 13. Januar 2010.

2. Dass das Kapital der Gesellschaft Proactive GmbH sich auf EUR 20.000 (zwanzigtausend Euro) beläuft, eingeteilt in 800 (achthundert) Anteile mit einem Nennwert von EUR 25 (fünfundzwanzig Euro) je Anteil, vollständig eingezahlt.

3. Dass der Komparent Besitzer aller Anteile der Gesellschaft Proactive GmbH, die das Kapital darstellen, ist.

4. Dass der Komparent, als alleiniger Gesellschafter, hiermit ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

5. Dass der Komparent, als Liquidator der Gesellschaft Proactive GmbH, erklärt, dass sämtliche bekannte Passiva der Gesellschaft vollständig ausgezahlt wurden.

6. Dass der Komparent ebenfalls erklärt, dass er die Verantwortung für irgendwelche eventuelle unbekannte unbezahlte Passiva der Gesellschaft tragen wird, und er erklärt in unwiderruflicher Weise, dass er, zusammen mit der Gesellschaft, die Pflicht, irgendwelche eventuelle unbekannte Passiva auszuführen, übernehmen wird.

7. Dass die Aktivität der Gesellschaft aufgehört hat, dass der alleiniger Gesellschafter die sämtliche Aktiva übernimmt und dass er irgendwelche eventuelle unbekannte Passiva der aufgelösten Gesellschaft auszahlen wird, so dass die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist.

8. Dass der Komparent den Geschäftsführern Entlastung erteilt.

9. Dass sämtliche Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren im Gesellschaftssitz von CF Corporate Services aufbewahrt werden.

#### *Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr 800,- EUR geschätzt.

#### *Erklärung*

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der oben erschienenen Person die vorliegende Urkunde in Deutsch, gefolgt von einer englischen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag derselben erschienenen Person und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung rechtsgültig.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehende an die Bevollmächtigte der oben erschienenen Person, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

#### **Folgt die Englische Übersetzung des vorhergehenden Textes:**

In the year two thousand twelve, on the nineteenth day of June.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Is appeared:

Mr Ulf VLEESHOUWERS, residing at 60, rue de Lausanne, CH-1110 Morges, Switzerland,

“the principal”

duly represented by Mr Philippe PONSARD, ingénieur commercial, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

“the proxyholder”

by virtue of a proxy given under private seal, which, after having been signed "ne varietur" by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The principal, represented as stated here above, requests the notary to act what follows:

1. That the Private Wealth Management Company Proactive GmbH, limited liability company, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 135588, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, was incorporated pursuant to a deed drawn-up by Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 18 December 2007, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 424 of 19 February 2008. The Articles of Association have been amended for the last time on 1<sup>st</sup> December 2009, by deed of Me Joseph ELVINGER, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 82 of 13 January 2010.

2. That the corporate capital of the company Proactive GmbH amounts to EUR 20,000 (twenty thousand Euro) divided into 800 (eight hundred) corporate units of EUR 25 (twenty-five Euro) each, entirely paid-up.

3. That the principal is the sole owner of all the corporate units representing the corporate capital of the company Proactive GmbH.

4. That the principal, as sole member, hereby expressly declares that he is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

5. That the principal, as liquidator of the company Proactive GmbH, declares that all the liabilities of the company have been fully paid off.

6. That the principal also declares that he is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and he declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

7. That the activity of the company has ceased, that the sole member takes over all the assets of the company and that he will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed.

8. That the principal grants discharge to the managers of the company.

9. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of CF Corporate Services.

#### *Costs*

The amount of expenses to be borne by the company in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 800.-.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in German followed by an English version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the German and the English text, the German version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, signed together with Us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: Philippe PONSARD, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 juin 2012. Relation GRE/2012/2186. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Référence de publication: 2012095496/105.

(120131242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

---

**OCA Advisory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1236 Luxembourg, 15, rue Mathias Birthon.

R.C.S. Luxembourg B 170.381.

—  
STATUTS

L'an deux mille douze, le douzième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Olivier COEL, dirigeant d'entreprise, né à Gouvieux (France), le 16 juillet 1976, demeurant à L-1236 Luxembourg, 15, rue Mathias Birthon,

2.- Madame Nayla GERMANI, contrôleur financier, né à Bkenaya (Liban), le 24 juin 1978, demeurant à L-1236 Luxembourg, 15, rue Mathias Birthon, Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les Statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prestation de services en matière de conseil économique aux entreprises.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de OCA Advisory S.à r.l. .

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt mille euros (20.000,-EUR), représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

## Titre II. Administration - Assemblée Générale

**Art. 9.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

## Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 12.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille douze.

**Art. 13.** Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

## Titre IV. Dissolution - Liquidation

**Art. 16.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 17.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

**Art. 18.** En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Disposition générale

**Art. 19.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

### *Souscription et Libération*

Les deux cents parts sociales (200) ont été souscrites comme suit:

1) par Monsieur Olivier COEL, préqualifié, cent quatre-vingt-dix parts sociales . . . . .	190
2) par Madame Nayla GERMANI, préqualifiée, dix parts sociales . . . . .	10
Total: deux cents parts sociales . . . . .	200

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt mille Euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

### *Evaluation des Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1)

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Olivier COEL, dirigeant d'entreprise, né à Gouvieux (France), le 16 juillet 1976, demeurant à L-1236 Luxembourg, 15, rue Mathias Birthon,

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.

4.- L'adresse du siège social est fixée à L-1236 Luxembourg, 15, rue Mathias Birthon.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Coel, Germani, Grethen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2012. Relation: LAC/2012/33500. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Référence de publication: 2012095466/100.

(120131083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

**LSF IV Euro Properties, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 86.883.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2012.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012095963/11.

(120132166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

**ORC Heidi Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 124.976.

In the year two thousand and twelve on the sixth day of July.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

OMERS ADMINISTRATION CORPORATION, a company incorporated and organized under the laws of the Province of Ontario, with registered office at One University Avenue, Suite 400, Toronto, Ontario M5J 2P1, Canada, duly represented by Mrs Séverine HACKEL, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, on 17<sup>th</sup> May 2012.

which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the company "ORC HEIDI HOLDINGS S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 124.976, incorporated pursuant to a notarial deed on February 14, 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Association, number 855 of May 11, 2007. The Articles of incorporation have been amended for the last time on August 28, 2009, pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 1988 of October 12, 2009 (the "Company")

The appearing party, represented as stated here above, representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to introduce the possibility to set up a premium account by the insertion of a third paragraph in article 5 of the articles of incorporation, as follows:

"In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said account is at the free disposal of the shareholders."



### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to restate Article 5 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be worded as follows:

"The Company's corporate capital is fixed at sixty-nine thousand five hundred fifty euro (EUR 69,550.-), represented by two thousand seven hundred eighty-two (2,782) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up, classified as follows:

- (i) two thousand five hundred and two (2.502) ordinary shares;
- (ii) forty (40) Series 1 redeemable shares 2007;
- (iii) forty (40) Series 2 redeemable shares 2008;
- (iv) forty (40) Series 3 redeemable shares 2009;
- (v) forty (40) Series 4 redeemable shares 2010;
- (vi) forty (40) Series 5 redeemable shares 2011;
- (vii) forty (40) Series 6 redeemable shares 2012; and
- (viii) forty (40) Series 7 redeemable shares 2013.

The share capital of the Company may be increased through the issuance of either ordinary shares or additional classes of redeemable shares, or reduced, on one or more occasions, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said account is at the free disposal of the shareholders."

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le six juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

OMERS ADMINISTRATION CORPORATION, une société constituée et organisée selon les lois de la Province de l'Ontario, avec siège social au One University Avenue, Suite 400, Toronto, Ontario M5J 2P1, Canada,

dûment représentée par Madame Séverine HACKEL, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, le 17 mai 2012

laquelle procuration, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante est seule associé (l'«Associé Unique») de la société «ORC HEIDI HOLDINGS S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.976, constituée selon un acte notarié en date du 14 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 855 du 11 mai 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 28 août 2009, par acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1988 du 12 octobre 2009 (la «Société»).

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'associé unique décide d'introduire l'opportunité de constituer un compte de prime d'émission par l'insertion d'un troisième alinéa à l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

"Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés".

### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de reformuler l'article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à soixante-neuf mille cinq cent cinquante euros (EUR 69.550,-), représenté par deux mille sept cent quatre-vingt-deux (2.782) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, et classées de la manière suivante:

- (i) deux mille cinq cent deux (2.502) parts sociales ordinaires;
- (ii) quarante (40) Série 1 parts sociales rachetables 2007;
- (iii) quarante (40) Série 2 parts sociales rachetables 2008;
- (iv) quarante (40) Série 3 parts sociales rachetables 2009;
- (v) quarante (40) Série 4 parts sociales rachetables 2010;
- (vi) quarante (40) Série 5 parts sociales rachetables 2011;
- (vii) quarante (40) Série 6 parts sociales rachetables 2012;
- (viii) quarante (40) Série 7 parts sociales rachetables 2013.

Le capital social de la Société pourra être augmenté par l'émission soit de parts sociales ordinaires ou de parts sociales rachetables supplémentaires, ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le document a été lu à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, laquelle comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. HACKEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9044. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012095477/109.

(120131654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

---

**LSF5 Lux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 141.058.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2012.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012095964/11.

(120132119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

---

**Luxsteinfort S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 66, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 147.983.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LUXSTEINFORT S.A.*

Référence de publication: 2012095975/10.

(120132312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

---

**Luchim Chemicals S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 25.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Munsbach, le 27 juillet 2012.

Référence de publication: 2012095969/11.

(120132261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

**Lucien Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 90.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012095970/9.

(120132438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

**Manchioneel Investment Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 22.000,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3A, rue Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 162.210.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012095976/9.

(120133101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

**Michel Dakessian Organisation M.D.O. S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2555 Luxembourg, 62, rue de Strassen.  
R.C.S. Luxembourg B 25.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Michel DAKESSIAN ORGANISATION M.D.O. S.e.c.s*

Référence de publication: 2012095980/10.

(120132315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

**Pradera Central Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 118.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 111.721.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 JUIL. 2012.

*Pour: PRADERA CENTRAL HOLDCO S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2012096114/15.

(120132415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

**Pradera Central Militari S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.024.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 JUIL. 2012.

*Pour: PRADERA CENTRAL MILITARI S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2012096116/15.

(120132417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

---

**Pradera Central Gdansk Osowa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 157.639.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 JUIL. 2012.

*Pour: Pradera Central Gdansk Osowa S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2012096113/15.

(120132421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

---

**Plafotech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Z. I. Um Monkeler.

R.C.S. Luxembourg B 110.865.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2012.

FIDUO

*Commissaire aux comptes*

Référence de publication: 2012096132/12.

(120132358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

---

**Oceal Ressources Humaines S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 98.382.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/07/2012.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2012096069/12.

(120132915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

---

**MSA Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 155.594.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2012.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signature

Référence de publication: 2012096037/12.

(120132354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

---

**Metis Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 22.725,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 116.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Certifié conforme et sincère

*Pour la Société*

Manfred Zisselsberger

*Gérant*

Référence de publication: 2012096009/14.

(120132873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

---

**MGP Japan Core Plus TMK 6 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 162.071.

Les comptes consolidés de la société MGPA Japan Core Plus Fund, L.P. au 31 décembre 2011, reprenant les comptes annuels de la Société, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Référence de publication: 2012096026/11.

(120132174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

---

**AMP EUROPE S.A. Safety Engineering Office, Société Anonyme.**

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 106.099.

L'an deux mille douze, le onze juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «AMP EUROPE S.A. Safety Engineering Office», ayant son siège social à L-4830 Rodange, 4, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 16.099, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 28 janvier 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 567 du 11 juin 2005 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 janvier 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 864 du 12 mai 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Fabrice Lentz, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Marie-Rose Agop, demeurant à Strasbourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Serge Paquay, demeurant professionnellement à Rombach.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les cent (100) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de TRENTE-SEPT MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 37.200,-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) à SOIXANTE-HUIT MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 68.200,-) par l'émission de cent vingt (120) actions nouvelles d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (EUR 310,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération en espèces par les actionnaires actuels.

3. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de TRENTE-SEPT MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 37.200,-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) à SOIXANTE-HUIT MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 68.200,-) par l'émission de cent vingt (120) actions nouvelles d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (EUR 310,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### *Souscription - Libération*

Sont alors intervenus aux présentes les actionnaires actuels:

1. Madame Marie-Rose AGOP, psychologue, née à ALEP (Syrie) le 22.01.1955, demeurant à F-67100 Strasbourg, 34, rue Jules Rathgeber, déclare souscrire à neuf (9) actions nouvelles.

2. Monsieur Fabrice LENTZ, ingénieur, né à ROCOURT (Belgique) le 25.09.1973, demeurant à L-1911 Luxembourg, 14, rue du Laboratoire, déclare souscrire à neuf (9) actions nouvelles.

3. Monsieur Serge PAQUAY, ingénieur, né à OUGREE (Belgique) le 14.10.1955, demeurant à L-8832 Rombach, 7, rue de la Sapinière, déclare souscrire à cent deux (102) actions nouvelles.

Les cent vingt (120) actions nouvelles ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de TRENTE-SEPT MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 37.200,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à SOIXANTE-HUIT MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 68.200,-) représenté par deux cent vingt (220) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310,- EUR) chacune.»

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à EUR 1.600,-. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. LENTZ, M.-R. AGOP, S. PAQUAY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2012. Relation: LAC/2012/33775. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Référence de publication: 2012092303/71.

(120129630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

**DIF Infra 3 PPP 2 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. DIF Infrastructure (France) Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 166.952.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth of July.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

DIF Infra 3 UK Partnership, a limited partnership incorporated under the laws of England, having its registered office at 1, Cornhill, London EC3V 3ND, United Kingdom, represented by DIF Infra 3 UK, Partner Limited, registered under the number 8067514 (England and Wales) (the Sole Shareholder);

here represented by Frederik Kuiper, legal manager, with professional address in Luxembourg,

by a virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of DIF Infrastructure (France) Luxembourg S.à r.l. (hereinafter the "Company") a Luxembourg private limited liability company, having its registered at 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 166952, incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 10 February 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 29 March 2012, number 827.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolution:

*Sole resolution*

The sole partner decides to change the Company's name from DIF Infrastructure (France) Luxembourg S.à r.l. into DIF Infra 3 PPP 2 Luxembourg S.à r.l. and subsequently to amend article 1 of the Company's articles of incorporation that shall be read as follows:

**" Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name DIF Infra 3 PPP 2 Luxembourg S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the law of Luxembourg, in particular by the law dated 10<sup>th</sup> August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles)."

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1,500.-.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by this name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mil douze, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

DIF Infra 3 UK Partnership, a Partnership de droit anglais, ayant son siège social à 1, Cornhill, Londres EC3V 3ND, Royaume-Uni, représenté par DIF Infra 3 UK, Partner Limited, immatriculée sous le numéro 8067514 (Angleterre et Pays de Galles) (ci-après l'"Associé Unique"),

ici représentée par Frederik Kuiper, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée *ne varietur* par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de DIF Infrastructure (France) Luxembourg S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166952, constituée selon un acte reçu par Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, en date du 10 février 2012, publié a Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 29 mars 2012 numéro 827.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution unique suivante:

*Résolution unique*

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de DIF Infrastructure (France) Luxembourg S.à r.l. en DIF Infra 3 PPP 2 Luxembourg S.à r.l. et de modifier l'article 1 des statuts de la Société qui doit être lu comme suit:

“ **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination DIF Infra 3 PPP 2 Luxembourg S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).”

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes sont estimés à EUR 1.500.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. KUIPER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2012. Relation: LAC/2012/34057. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Référence de publication: 2012092431/83.

(120129048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

**Sagoma Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 162.825.

*Extrait du procès verbal d'une réunion du Conseil de gérance tenue le 25 juin 2012*

Il résulte d'une décision prise par le Conseil de Gérance que, avec effet au 7 juillet 2012, la Société a transféré son siège du 46a avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg au 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Il est à noter que l'adresse professionnelle des Gérants Clifford Langford et Renaud Labye se trouve à présent au 2a rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 24 juillet 2012.

*Pour Sagoma Investments S.à r.l.*

Signature

Gérant

Référence de publication: 2012092932/18.

(120129334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.